

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 13 juillet 2020 à compter de 19 h, effectuée à distance par moyen de vidéoconférence enregistrée et sans public, disposition nécessaire suite à la crise du COVID-19.

Mairesse	Francine Laroche
Mesdames les conseillères	Handie Ladouceur Liliane Viens-Deschatelets Josée Gougeon
Messieurs les conseillers	Alain Lampron Pierre Gagné Ghislain Collin

Le secrétaire-trésorier, Sylvain Langlais, est présent et agit comme secrétaire de cette séance.

Un avis a été publié afin d'annoncer la rencontre en audio sans public et dans lequel les citoyens étaient invités à faire parvenir leurs questions par courriel ou sur la boîte vocale de la secrétaire comptable, madame Line Ayotte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse ouvre la séance à 19 h.

2020-07-2538 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel qu'il est présenté :

ADOPTÉE

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 juin 2020
 - 3.2 Suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 juin 2020
 - 3,3 Procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juin 2020
 - 3,4 Suivi du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juin 2020
- 4. TRÉSORIE**
 - 4.1 Comptes à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois de juin 2020
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - 5.1 Demande au Ministère des Transports pour l'installation de lumières clignotantes et de traverses de rue telle que les plans présentés dans les plans échangés par courriels
 - 5.2 Achat d'un système de contrôle pour jeux d'eau

- 5.3 Appel d'offres pour des composantes et l'installation des jeux d'eau
 - 5.4 Contrat pour l'aménagement de trottoir pour la sécurité des citoyens sur la route 309 Sud
 - 5.5 Contrat pour l'installation des exercices au parc municipal
 - 5.6 Abrogation de la résolution 2020-02-2461 — PPCMOI-VIANATUR
 - 5.7 Embauche d'un préposé à la bibliothèque
 - 5.8 Embauche d'un poste temporaire d'emploi d'été à la voirie
 - 5.9 Embauche d'un poste temporaire d'emploi d'été, entente dans le cadre d'Emploi d'été Canada
 - 5.10 Mandat pour les demandes de permis pour l'entretien et la réparation du quai public phase 2
 - 5.11 Demande d'aide financière pour les frais engendrés dans le cadre de la COVID-19 dans les MRC, municipalité et villes.
- 6. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7. **VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Programme d'aide à la voirie locale, Volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) bonification de la clause COVID-19
 - 7.2 Programme d'aide à la voirie locale, Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) bonification de la clause COVID-19
 - 7.3 Avis motion et dépôt d'un projet de règlement, identifié par le numéro 309 et s'intitule « Règlement modifiant et abrogeant le règlement numéro 241 relatif à la construction de chemins publics ou privés »
 - 8. **LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 10. **INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 11. **RÉGIES ET COMITÉS**
 - 12. **CORRESPONDANCES**
 - 13. **VARIA**
 - 14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 15. **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-07-2539 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 08 JUIN 2020**

Il est proposé par la conseillère Handie Ladouceur et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 08 juin 2020.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 08 JUIN 2020

Il n'y a aucun suivi.

2020-07-2540 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 22 JUIN 2020

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juin 2020.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 22 JUIN 2020

Il n'y a aucun suivi.

TRÉSORERIE

2020-07-2541 ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2020 pour les montants suivants :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2020</u>		
Solde au 31 mai 2020	493 279,90 \$	
Dépôts	205 553,61 \$	
Intérêts		
Total des revenus	205 553,61 \$	
Placement	300 000,00 \$	
Total des liquidités disponibles	998 833,51 \$	
Total	998 833,51 \$	
Chèques émis	10 941,56 \$	C2000064 à C2000074
Déboursés et frais fixes	24 349,09 \$	L2000062 à L2000073
Déboursés manuels	8 426,40 \$	M0200005
Paiements directs	80 397,40 \$	P2000197 à P2000239
Salaires	41 166,68 \$	
Paiements mensuels	10 735,25 \$	camions et autres
Total des dépenses	176 016,38 \$	
	606,50 \$	
Liquidités disponibles	822 210,63 \$	

Je, Sylvain Langlais, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y avait, lors de

l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2020-07-2542 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION DE LUMIÈRES CLIGNOTANTES ET DE TRAVERSES DE RUE TELLE QUE LES PLANS PRÉSENTÉS DANS LES PLANS ÉCHANGÉS PAR COURRIELS**

ATTENDU QUE la Municipalité est en croissance et qu'une marina et une épicerie de 5 500 pieds carrés est maintenant en opération situé en face de la marina de 99 places;

ATTENDU QUE la municipalité a constaté à même son panneau de contrôle de la vitesse que des automobilistes circulent dans cette même zone à plus de 80 kilomètres de l'heure;

ATTENDU QUE cette situation a été adressée à la Sûreté du Québec et que les effectifs ne permettent pas une présence en continue;

ATTENDU QUE la Municipalité a prolongé dans cette portion du village les trottoirs en investissant 80 000 \$ pour sécuriser les citoyens qui circulent de la marina au dépanneur;

ATTENDU QUE l'étude de marché de Péthel confirme que ce sont plus de 1 500 véhicules, poids lourds, remorques pour bateau qui circulent en moyenne dans le village sur la route 309 à chaque jour;

ATTENDU QUE la Municipalité a un quai public à proximité et que les résidents circulent de part et d'autre entre les commerçants, le Dépanneur Omni, l'Auberge Presqu'île, le site de Gîte et Marina Pontmain et le Dépanneur Pontmain, et que les utilisateurs des différentes installations traversent la route 309 pour se rendre aux installations d'alimentation à partir du quai public et de la marina;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite sécuriser les déplacements des résidents et villégiateurs durant la période estivale ou plus de 4 000 personnes sont présentes dans la communauté dans cette période de pointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'effectuer une demande au ministère des transports pour l'installation de deux (2) lumières clignotantes et de deux (2) traverses piétonnières aux deux (2) endroits stratégiques du village afin d'améliorer la sécurité des résidents et visiteurs.

ADOPTÉE

2020-07-2543 **ACHAT D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE POUR JEUX D'EAU**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'acquisition de jeux d'eau, à même les fonds de parc;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'analyse des différentes options et qu'une aide financière de la MRC a été obtenue comme contribution financière.

ATTENDU QUE la Municipalité analyse les options d'installation et que des entrepreneurs locaux et les travaux publics seront impliqués pour la mise en place de l'installation des accessoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Handie Ladouceur et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un système de contrôle pour les jeux d'eau à l'entreprise Vortex;

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 03-971-20-000

ADOPTÉE

2020-07-2544 APPEL D'OFFRES POUR DES COMPOSANTES ET L'INSTALLATION DES JEUX D'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité procède à l'acquisition de composantes pour le fonctionnement de jeux d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité analyse les options d'installations et que des entrepreneurs locaux et les travaux publics seront impliqués pour la mise en place de l'installation des accessoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'aller en appel d'offres pour l'achat de matières premières, composantes et pour l'installation des jeux d'eau.

ADOPTÉE

2020-07-2545 CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIR POUR LA SÉCURITÉ DES CITOYENS SUR LA ROUTE 309 SUD

ATTENDU QUE la Municipalité est en croissance et que l'affluence du quai public en période estivale en est à sa pleine capacité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite le prolongement des trottoirs pour sécuriser les citoyens qui circulent dans ses différents lieux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une étude de prix et qu'une offre de service a été produite par l'entreprise UBIC au prix de 67 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a calculé les coûts en fonction d'être maître d'œuvre pour ainsi réduire les coûts de construction. Pour ce faire, les mandats ont été fractionnés par différentes étapes à des entrepreneurs spécialisés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité que le service des travaux publics soit maître d'œuvre de façon à réduire les coûts de construction pour l'aménagement d'un trottoir longeant la route 309, au sud du Pont du village pour la sécurité des citoyens.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 03-932-10-000-07

ADOPTÉE

2020-07-2546 **CONTRAT POUR L'INSTALLATION DES EXERCISEURS AU PARC MUNICIPAL**

Ouverture des soumissions — vendredi 26 juin 2020 à 11 h 00

Sont présents pour l'ouverture des soumissions :

Municipalité

- M. Sylvain Langlais
- Mme Joanie Thibault

Témoins présents

- Aucun en raison des mesures de distanciations physiques.

Soumissionnaires présents

- Dany Gougeon

Soumissionnaires invités

- Excavation Dany Gougeon
- Excavation Steve Gougeon
- Entreprises Gougeon et frères Inc.

Détail des soumissions

Soumissions pour « préparation des bases pour l'installation des modules d'exerciseur — Parc Jean-Matha-Constantineau »	
	Prix
Excavation Dany Gougeon	10 922,63 \$
Excavation Steve Gougeon	Non — soumissionné
Entreprises Gougeon et frères Inc.	Non — soumissionné

Analyse primaire : La soumission reçue est conforme.

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Excavation Dany Gougeon.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-701-50-522-01

ADOPTÉE

2020-07-2547 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-02-2461 — PPCMOI-VIANATUR**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé au promoteur ViaNatur de lui fournir des informations complémentaires de façon à faciliter le processus d'examen de conformité de la MRC Antoine-Labelle en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

ATTENDU QUE le processus d'approbation de PPCMOI sera repris suite à la réception de ces informations complémentaires et une résolution sera voté aussitôt que le dossier sera complet et conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2020-02-2461 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

ADOPTÉE

2020-07-2548 **EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'accepter l'embauche d'une responsable de bibliothèque pour effectuer le remplacement de madame Nathalie Diotte, le temps que cette dernière occupe un poste aux travaux publics, en remplacement de monsieur Alexandre Grenier, pendant son congé sans solde d'un an.

ADOPTÉE

2020-07-2549 **EMBAUCHE D'UN POSTE TEMPORAIRE D'EMPLOI D'ÉTÉ À LA VOIRIE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter l'embauche sur un poste temporaire d'été à la voirie.

ADOPTÉE

2020-07-2550 **EMBAUCHE D'UN POSTE TEMPORAIRE D'EMPLOI D'ÉTÉ — ENTENTE DANS LE CADRE D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'accepter l'embauche d'un jeune correspondant aux critères d'Emploi été Canada.

ADOPTÉE

2020-07-2551 **MANDAT POUR LES DEMANDES DE PERMIS POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DU QUAI PUBLIC PHASE 2**

Il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter d'octroyer à madame Annie Raymond, de AJ Environnement, le mandat de préparer, déposer et signer la demande d'autorisation ministérielle pour l'entretien et la réparation du quai public, phase 2.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-701-50-521-00

ADOPTÉE

2020-07-2552 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES FRAIS ENGENDRÉS DANS LE CADRE DE LA COVID-19 DANS LES MRC, MUNICIPALITÉ ET VILLES.**

ATTENDU QU'avec la crise reliée à la pandémie de la COVID-19, les municipalités et villes se sont mises au service de leurs citoyens pour assurer leur sécurité et leur bien-être;

ATTENDU QUE les municipalités et villes ont dû mettre en place des mesures de protection et de sensibilisation importantes dans leur milieu;

ATTENDU QUE ces décisions ont causé, à des degrés variables, des pertes financières importantes qui pourraient se prolonger;

ATTENDU QUE les municipalités et villes ont aussi assisté à une baisse importante de leurs revenus liés à des services tarifés;

ATTENDU QUE, parmi les impacts précis observés sur le terrain ou à prévoir, on dénote entre autres : la baisse importante des revenus liés aux services tarifés, la baisse de revenus fiscaux découlant du fléchissement de l'activité économique, la baisse du nombre des transaction immobilières et donc des droits de mutation, la baisse du nombre de constats d'infractions distribués par la Sûreté du Québec et donc, des sommes versés aux municipalités, la baisse générale des demandes de permis, le soutien accru aux organismes communautaires, les coûts engendrés par l'adaptation des activités municipales aux normes sanitaires en vigueur;

ATTENDU QUE les conséquences de la pandémie excèdent clairement les paramètres habituels des responsabilités municipales, et ce, peu importe la taille des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Handie Ladouceur et résolu à l'unanimité de demander aux gouvernements du Québec et du Canada de prévoir une aide financière quant aux impacts et coûts liés à la COVID-19 encourus par les municipalités locales et régionales.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2020-07-2553 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) BONIFICATION DE LA CLAUSE COVID-19

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE pour relancer l'économie des 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-20121 du PAVL;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de

65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL;

ATTENDU QUE l'aide financière est **versée sur une période de 10 ans**;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et **au plus tard le 31 décembre 2020** sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE la Municipalité a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante :

- estimation détaillée du coût des travaux;
- offre de services (gré à gré);
- bordereau de soumission de l'entrepreneur;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité de confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-07-2554 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) BONIFICATION DE LA CLAUSE COVID-19**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE pour relancer l'économie des 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-20121 du PAVL;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL;

ATTENDU QUE l'aide financière est **versée sur une période de 10 ans**;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et **au plus tard le 31 décembre 2020** sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE la Municipalité à choisi la source de calcul de l'aide financière suivante :

- estimation détaillée du coût des travaux;
- offre de services (gré à gré);
- bordereau de soumission de l'entrepreneur;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité de confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-07-2555

AVIS MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT, IDENTIFIÉ PAR LE NUMÉRO 309 ET S'INTITULE « RÈGLEMENT MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 241 RELATIF À LA CONSTRUCTION DE CHEMINS PUBLICS OU PRIVÉS »

Avis de motion est donné par la conseillère Josée Gougeon que le projet de règlement numéro 309 qui s'intitule Règlement modifiant et abrogeant le règlement numéro 241 relatif à la construction de chemins publics ou privés sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil en vue de son adoption et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal. Lors de cette séance, les citoyens seront entendus publiquement pour fin de consultation.

ADOPTÉE

**INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
RÉGIES ET COMITÉS**

Point d'information — Suivi des activités mensuelles des comités.

**CORRESPONDANCES
VARIA**

2020-07-2556 **AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PRENDRE ENTENTE DE PAIEMENT POUR FRAIS DE PARC RELATIFS AU RÈGLEMENT 165 ARTICLE 3.2.4**

ATTENDU QUE la Municipalité selon la LAU doit charger des frais de parc et qu'ils doivent être payés avant le dépôt au cadastre du Québec par l'arpenteur.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prendre entente et prolonger le délai de versement des droits de frais de parc et qu'aussi longtemps que les frais ne seront pas acquittés aucun dépôt ne sera réalisé au cadastre du Québec.

Il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité de donner l'autorisation au directeur général, Sylvain Langlais, de signer une entente de paiement pour les frais de parc relatifs au règlement relatif aux frais de parc.

ADOPTÉE

2020-07-2557 **ABROGATION D'UNE PORTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-06-2537 CONCERNANT LE POINT C. CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE**

C- Construction d'une terrasse de 3,66 m x 6.29m

ATTENDU QUE la propriétaire désire procéder à l'agrandissement du bâtiment principal de 3,66 m x 6.29m;

ATTENDU QUE la terrasse est partiellement située dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE le règlement 164 relatif au zonage stipule à l'article 12.3.2 que dans la rive sont interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 164 (grille des spécifications) relatif au zonage requiert une marge de recul latérale de 8 m pour un bâtiment principal, mais que le bâtiment possède un droit acquis à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE la politique provinciale affectant la protection des rives et des plaines inondables interdit aussi toutes constructions dans la bande de protection riveraine à l'exception d'un escalier menant au cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE Suite à l'étude de cet élément faisant partie de la demande de dérogation mineure DRL200149, le conseil municipal a résolu à l'unanimité qu'il ne peut pas accepter la portion d'agrandissement dans la portion du 10 mètres de la bande riveraine, de la demande de dérogation mineure considérant que ce serait en violation avec la politique provinciale affectant la protection des rives et des plaines inondables. Le conseil accepte la portion d'agrandissement où il a juridiction, le citoyen doit respecter les dimensions permises qui ont été soumises pour fin d'analyse se trouvant hors de la bande de protection riveraine. Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité que cette demande soit rejetée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe de la mise à niveau du chemin H Bondu, une réponse écrite lui sera acheminée.

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 40.

Francine Laroche
Mairesse

Sylvain Langlais
Secrétaire-trésorier